



Qu'aucun d'entre vous ne prie dans un seul habit en n'ayant rien sur ses épaules.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Qu'aucun d'entre vous ne prie dans un seul habit en n'ayant rien sur ses épaules. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

La personne en prière doit se présenter sous son plus bel aspect, comme on le comprend du verset : {(Ô, enfants d'Adam ! Habillez-vous joliment dans tout lieu de prière !)}. [Coran : 7/31] Pour cette raison, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a encouragé les gens à ne pas prier avec les épaules découvertes s'ils disposaient de quoi les couvrir ou de quoi couvrir l'une des deux. Il a interdit que celui qui se dresse devant Allah et s'adresse à Lui prie avec cet aspect. Enfin, comme l'indique ce récit, le fait de couvrir les épaules est obligatoire dans la prière, si on en a la capacité.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10639>

